



AVRIL 2024

N° 3

# LA LETTRE D'INFORMATION VOSGES NATURE ENVIRONNEMENT



# Tant va la cruche à l'eau ...

## EAU ET URBANISATION NE FONT PAS BON MENAGE

Attractivité et développement. Voici les deux maîtres mots employés par nos chers élus dans leurs discours. Attirer toujours plus de monde, résidents à l'année ou touristes.

Il semble cependant qu'ils aient oublié un facteur essentiel, celui de la ressource en eau nécessaire pour accueillir ce monde. Certaines communes ont rencontrées des difficultés lors des épisodes de sécheresse de ces dernières années. Gérardmer, la plus emblématique et la plus médiatisée, voit sa population estivale exploser et fuir, par la même occasion, les résidents à l'année.

Elle tire les deux-tiers de son eau potable de la nappe d'accompagnement de la Goutte du Chat à Ramberschamps jusqu'à provoquer l'assèchement du cours d'eau où la magnifique truite lacustre va se reproduire. Résultat, mortalité totale des juvéniles en été. Dans le Grand Est, cette espèce n'est présente que dans les lacs de Gérardmer et de Longemer.



Par arrêté du 25 juillet 2016, le préfet a obligé la municipalité à pomper l'eau du lac pour réalimenter le cours d'eau en amont. La commune s'exécute mais continue le développement de son urbanisme de loisir qui nécessite toujours plus d'eau pour remplir, entre autres, les SPA et piscines de nos chers touristes.

2022, sécheresse historique. Il faut tellement d'eau pour la commune que l'eau (300 M<sup>3</sup>/heure) pompée dans le lac est réinjectée, non plus dans le cours d'eau, mais dans le réseau d'eau potable, avec l'aval de la préfecture. Le cours d'eau tombe en assec. Tant pis pour les poissons, le confort des touristes passe avant tout !

Lors d'un comité ressource en eau de la préfecture, le préfet nous répond qu'un deuxième tuyau va être mis en place pour garantir tous les usages et la sauvegarde du cours d'eau. Ouf, les poissons sont sauvés !

Sauf que... le lac alimente le ruisseau de la Jamagne qui n'est autre que l'exutoire du lac. Résultat, plus aucune goutte d'eau ne sort du lac et la Jamagne, à son tour, tombe en assec sur plus d'1 km ! Ah, nos élites pensent à tout.

Vagney, Sapois et Rochesson ne sont pas en reste. Plus discrets, mais tout aussi dévastateurs pour les rivières, les prélèvements en eau de ces communes se font par pompage dans la nappe d'accompagnement du Bouchot et de son affluent le Menaurupt.

Selon la définition donnée par le Bureau des Ressources Géologique et Minière, une nappe d'accompagnement est une « *Nappe d'eau souterraine voisine d'un cours d'eau dont les propriétés hydrauliques sont très liées à celles du cours d'eau. L'exploitation d'une telle nappe induit une diminution du débit d'étiage du cours d'eau, soit parce que la nappe apporte moins d'eau au cours d'eau, soit parce que le cours d'eau se met à alimenter la nappe.* »

Et bien, c'est exactement ce qui se passe sur le Bouchot ! A l'instar de Gérardmer, la surexploitation des nappes entraîne son assèchement quasiment chaque été entre Sapois et sa confluence avec la Moselotte sur près de 2.5 km !

Draîner une zone humide. Voilà l'idée lumineuse qu'a eue Basse sur le Rupt pour compléter sa ressource en eau. Sans nappe d'accompagnement, cette commune tire son eau potable dans deux sources qui, selon elle, ne sont plus suffisantes pour garantir une alimentation en eau durant l'été. Il s'agissait de la première commune des Vosges à faire appel à des camions-citernes pour venir à son secours durant les étés 2015 et 2018 ...alors que son réseau était fuyard et que le rendement de .../...

.../... l'alimentation en eau potable des habitants n'atteignait que 50 % !

Avant même de réparer les fuites, la préfecture l'a autorisée en octobre 2021 à drainer une zone humide à 800 mètres d'altitude en pleine Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique pour créer un captage de « secours » !



Les fuites ont commencé à être réparées au printemps 2022. Conséquence, malgré la sécheresse historique que nous avons connue durant l'été 2022, la commune n'a pas manqué d'eau alors que le captage « de secours » n'était pas encore réalisé. On a donc mis la charrue avant les bœufs.

Mais maintenant que l'autorisation est accordée, plus question de revenir dessus ! On bousillera la zone humide quand même pour secourir la politique de développement de l'urbanisme !

Le point commun des toutes ces communes, c'est qu'elles n'ont absolument pas remis en question leur politique d'urbanisme malgré les dangers qu'elles font courir à l'environnement par la surexploitation de la ressource en eau, . Les élus portent peu d'intérêt à la préservation de l'environnement.

Le cas de Gérardmer se passe de commentaire. Vagney et Sapois viennent de créer 2 lotissements (30 maisons à Vagney et 5 à Sapois) et, depuis les problèmes rencontrés à Basse sur le Rupt dès 2015, 10 % d'abonnements supplémentaires ont été accordés pour de nouvelles constructions !

**On manque d'eau, mais on continue à en distribuer ! Cherchez l'erreur.**

**Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse.**

*Photo ci-dessus : Le Bouchot à Vagney en août 2022*

## Mise en lumière

### De l'autoconsommation collective du côté sud-ouest des Vosges ?

Si, en l'espace de quelques années, plusieurs installations photovoltaïques ont vu le jour dans le département, c'est une initiative originale qui se développe depuis quelques mois autour de trois centres bourgs : Darney, Lamarche et Monthureux-sur-Saône.

Tout commence en avril 2023 à Relanges Bio lors d'une table ronde sur le thème des Centrales Villageoises. Il s'agit d'un modèle de financement et de développement de projets ayant en commun l'ambition d'une transition énergétique. Il se caractérise par une gouvernance coopérative et citoyenne ainsi que par des apports de capitaux issus d'acteurs locaux sur un territoire.



Le concept plaît et quatre mois plus tard, l'association Part'EnR naît et réunit directement 80 citoyens et citoyennes ayant à cœur de réaliser un projet d'autoconsommation collective associant habitants, entreprises et collectivités publiques.

En tant que telle, l'autoconsommation dite « individuelle » (ACI) n'est pas neuve, elle est même pratiquée de plus en plus afin de réduire sa facture d'électricité. L'autoconsommation « collective » (ACC), certes moins répandue, connaît quant à elle une croissance notable, passant de 6 opérations en 2018 à 195 en 2023.

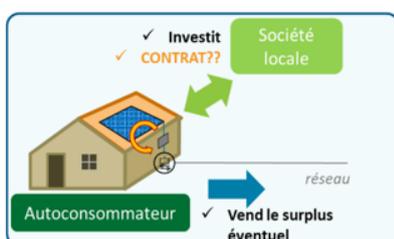
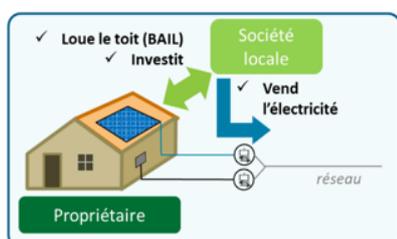
.../...

.../... Le principe est simple : consommer collectivement l'électricité produite par un ou plusieurs moyens de production. Cette « communauté énergétique » réunit les producteurs, les consommateurs dans un secteur de 20 kms en campagne. Dans le cas du projet Part'EnR, le règlement, les coûts ainsi que les bénéfices relèveront d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) et une association ayant le statut de Personne Morale Organisatrice (PMO) assurera le lien entre les différents acteurs du réseau.

De plus, l'association a choisi de recourir à l'énergie photovoltaïque pour des raisons de simplicité dans un premier temps. Néanmoins, elle ne tire pas une croix sur d'autres sources d'énergies renouvelables, notamment l'hydro-électricité qui pourrait être une voie envisagée sur la longue durée.

Face à l'annonce de la fin du bouclier tarifaire et à l'évidence du renchérissement du coût de l'énergie pour les ménages, il semble fort envisageable que le recours à l'autoconsommation attire l'attention des consommateurs à l'avenir. L'intérêt du regroupement en collectif - une fois passée la charge administrative et informative conséquente - repose sur la capacité du projet à assurer à chaque partenaire un avantage complémentaire. Mais bien plus, il s'agit de donner aux citoyennes et citoyens la possibilité d'être moteur de leur production et de leur consommation, ambitieux programme que l'association Part'EnR résume en un slogan explicite :

**« Vous souhaitez devenir acteur et actrice de votre énergie ? Rejoignez-nous ! »**



**Pour plus d'informations :**

Mail : [contact@part-energie.fr](mailto:contact@part-energie.fr) / Site : <https://part-energie.fr/> / Facebook : <https://vu.fr/ZmDQJ/>

Sources : <https://www.centralesvillageoises.fr/>

## Nous contacter

**Nous écrire**

[vne88@laposte.net](mailto:vne88@laposte.net)

**Nous rejoindre**

**Nous suivre**

Actualité, événements,  
dossiers en cours,...

<https://www.vne88.fr/>

